



Ville de Revel  
www.mairie-revel.fr

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Signature de la charte EcoWatt**

**N° 013.12.2022**

**Rapporteur :**  
**François LUCENA**

L'an deux mille vingt-deux le quinze du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 8 décembre 2022.

Présents

Laurent HOURQUET - maire, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLERON,

Absents excusés

Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE  
Pascale CONTE-DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE  
Jérôme GARCIA a donné procuration à Michel FERRET  
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Thierry FREDE  
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT  
Olivier PICARD a donné procuration à François LUCENA  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Martine MARECHAL  
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI  
Caroline COMBES  
Rémi DERON-LOUP  
Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Thierry FREDE.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20221216-013122022-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 16/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération du 10 novembre 2022, la commune s'est engagée dans la mise en place d'un plan de sobriété énergétique dont certaines dispositions ont été actées dans l'arrêté 2022.593.AG.

En parallèle, Réseau de transport d'électricité (RTE), en partenariat avec l'ADEME, a mis en place un dispositif qui permet aux citoyens, aux collectivités et aux entreprises de maîtriser leur consommation d'électricité et de contribuer à la réduction des risques de coupure lors de périodes hivernales de forte consommation.

Il est ainsi proposé aux collectivités de signer une charte qui prévoit deux types d'actions :

- des engagements sur des démarches d'économies d'énergie structurelles,
- des engagements en lien avec les signaux EcoWatt pour les périodes de forte tension.

Pour la commune, il s'agira de préciser les actions spécifiques mises en place. Il convient également d'identifier un interlocuteur privilégié au sein de l'équipe municipale.

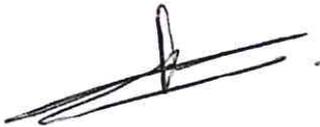
Après appel à candidature, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver et d'autoriser le maire à signer la charte EcoWatt,
- de désigner monsieur François LUCENA comme interlocuteur au sein de l'équipe municipale.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 16 décembre 2022

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



Thierry FREDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20221216-013122022-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 16/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation